CONTRAT DE SPONSORING

Entre les soussignés

…(dénomination sociale)… (forme juridique)

Siège social… (adresse)

Représentée par…

Ci-après dénommée le sponsorisé d’une part

Et

…(dénomination sociale)… (forme juridique)

Siège social… (adresse)

Représentée par…

Ci-après dénommée le sponsor d’autre part,

Il a été convenu ce qui suit

## Article 1 : Objet du contrat

Le sponsorisé s’engage par la présente à participer à … (indiquer précisément le ou les événements auxquels le sponsorisé participera et notamment sous quelle forme), aux fins de diffuser la marque du sponsor auprès du public direct ou indirect de l’événement susmentionné.

(éventuellement)

Si pour quelques raisons que ce soit, l’opération n’avait pas lieu, les parties conviendront ensemble de la participation à un autre événement dans des conditions identiques.

## Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat s’appliquera pendant la durée de l’événement (ou de …) prévu ci-dessus, à savoir du … au …

## Article 3 : Rémunération du sponsorisé

En contrepartie de cette prestation, le sponsor versera au sponsorisé la somme de …, laquelle lui sera versée le…

Le sponsorisé bénéficiera également (selon les résultats obtenus) de l’attribution des gratifications suivantes :

* la somme de … , si …,
* la somme de … , si …,
* (ou) la somme de … , au lancement de … ,
* la somme de … , à l’édition de …

## Article 4 : Obligation du sponsorisé

4.1. Le sponsorisé aura l’obligation de fournir au sponsor tout acte justifiant de sa participation à la manifestation définie à l’article 1 des présentes.

Il s’engage par ailleurs, à tenir le sponsor régulièrement informé du déroulement de celle-ci.

4.2. Le sponsorisé s’engage à offrir au sponsor, pendant toute la durée de l’événement dont il s’agit, une visibilité **(déterminer la visibilité)**, ainsi que …(sur tout matériel ou édition en rapport), dans les conditions suivantes : …

L’apposition sur les objets susmentionnés incombera au sponsorisé selon les instructions qui lui seront données par le sponsor, ce dernier se réservant également le droit de vérifier si cette opération est conforme à l’image qu’il souhaite donner au public.

Les frais correspondant à la pose de la marque seront à la charge du sponsorisé ou du sponsor à hauteur de …, *le surplus incombant au sponsorisé* ; la fourniture des éléments de publicité (logos…) lui étant fournis.

**Déterminer à l'avance à qui incombent les frais correspondant à la pose de la marque sur tout support.**

4.3. Pendant toute la durée du présent contrat, le sponsorisé aura l’obligation de mener ou de participer à toute action de relations publiques relative à l’opération à laquelle il s’est engagé à prendre part (il s’engage à citer le plus souvent possible le nom ou la marque du sponsor, que ces actions soient orales ou écrites).

4.4. ( Le sponsorisé s’interdit par les présentes à faire de la publicité, sous quelque forme que ce soit, pour une autre marque que celle du sponsor, agissant dans les mêmes domaines d’activités, sans avoir sollicité l’accord préalable du sponsor).

4.5. (en cas d’impossibilité pour le sponsorisé de participer à l’événement objet du présent contrat et à défaut d’accord sur la participation à une autre opération, il s’engage à rembourser au sponsor toute somme avancée par lui et le cas échéant à lui restituer tout matériel ou équipement déjà mis à sa disposition.)

## Article 5 : Obligations du sponsor

5.1. Le sponsor s’engage à fournir au sponsorisé les éléments nécessaires à l’opération suivants :

L’assurance sera à la charge exclusive du sponsor.

**(éventuellement)**

5.2. Le sponsor s’engage à assumer le coût de la pose de la marque du sponsor sur les (éditions, matériel ou équipement) produit par le sponsorisé.

**(Cf. 4.2 § 3)**

## Article 6 : Résiliation du contrat

6.1. Le présent contrat sera résiliable de plein droit par le sponsor en cas d’inexécution ou de violation par le sponsorisé de l’une quelconque de ses obligations ou interdictions, telles que définies notamment à l’article 4. Cette faculté ne pourra cependant être exercée qu’après mise en demeure adressée au sponsorisé par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet au delà de … jours.

Le matériel et équipement fournis par le sponsor devront dès lors lui être restitués sans délai.

6.2. Le présent contrat sera également résiliable de plein droit par le sponsorisé en cas de manquement du sponsor à l’une quelconque de ses obligations, dans des conditions de forme et de délai identiques à celles prévues à l’article 6.1.

## Article 7 : Loi applicable au contrat

Le présent contrat est régi par la loi belge applicable en la matière.

## Article 8: Litiges

**Indiquer le tribunal qui sera compétent en cas de litige**

Fait à … , le …

En … exemplaires

**(signature des parties précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)**